

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 18 janvier 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier, à vingt heures et quarante-quatre minutes, le Conseil municipal de la Commune de CAMPENEAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 11 janvier 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra – JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - ARGENTE Luce - WHITE Cécile – MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence – DENIS Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nolwenn LE MOIGNE ayant donné pouvoir à Bruno GABARD – Patrice TRANVAUX ayant donné pouvoir à Mathilde ALIX – Benoit MOUNIER ayant donné son pouvoir à Pascal SAVIGNE - Isabelle MORIN-DIEGO ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéven JUGEL.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Délibération n°2024/03

Objet : Actualisation du plan de financement du projet de pôle de restauration scolaire.

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 27 novembre 2023, les entreprises chargées du projet de réhabilitation du pôle de restauration scolaire ont été choisies.

Il est donc possible désormais de présenter une estimation financière plus juste du projet tant en termes de dépenses que de recettes.

Le nouveau plan de financement s'établit dès lors de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	
MAITRISE D'ŒUVRE	153 444.00	SUBVENTIONS	1 323 788.83	71%
ETUDES CONNEXES		DETR	105 000.00	6%
<i>QUARTA</i>	7 200.00	DSIL	211 500.00	11%
<i>KORNOG</i>	5 695.00	COMPLEMENT ETAT	40 000.00	2%
<i>BIS</i>	650.00	PST 2022	234 264.00	12%
<i>CF2P</i>	458.33	PST 2023	262 500.00	14%
BCT (DEKRA)	8 737.50	PST 2024	160 356.60	9%
SPS (ATAE)	4 970.00	DEPARTEMENT - Aide exceptionnelle	50 000.00	3%
TRAVAUX	1 385 445.29	<i>REGION</i>	150 000.00	8%
Equipement cuisine	210 705.00	Subvention d'équipement BEIGNON	110 168.23	6%
<i>Option (équipement cuisine)</i>	<i>44 727.00</i>			
<i>Option contrôle d'accès</i>	<i>19 504.12</i>			
<i>Option Anti intrusion</i>	<i>5 568.80</i>			
MEDIALEX	382.38	AUTOFINANCEMENT	553 698.60	29%
ASSURANCES	30 000.00			
<i>Tous risques chantier</i>				
<i>Domage-Ouvrage</i>				
TOTAL DEPENSES	1 877 487.43	TOTAL RECETTES	1 877 487.43	100%

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 14

Pour : 18

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 18

Abstention : 1

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, avec 18 voix pour et une abstention :

- **Valide** le plan de financement ajusté du projet de réhabilitation du pôle de restauration scolaire, suite à la consultation des entreprises.
- **Autorise** l'envoi du plan de financement ajusté aux partenaires financiers que sont l'Etat, la Région, le Département et la commune de BEIGNON.
- **s'Assure** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Monsieur Stéven JUGEL,
Secrétaire de séance.

